



## LE 1<sup>ER</sup> FESTIVAL DE DRONES À PARIS

### CONFÉRENCE DE PRESSE

Lancé à l'initiative de la Ville de Paris, en étroite collaboration avec la Préfecture de Police, et organisé par RudeBaguette et le Comité des Champs Elysées, le 1<sup>er</sup> Festival de drones de Paris veut valoriser auprès du grand public la filière drones, l'ensemble de leurs usages et le savoir-faire des entreprises du marché en soutenant la créativité et l'innovation.

Encore peu connue, l'utilisation des drones ouvre des perspectives inédites dans de nombreux secteurs (industrie, agriculture, sécurité et prévention, logistique urbaine, art et culture, etc). La France est aujourd'hui leader dans le commerce de drones civils. Avec 1 300 PME qui travaillent sur les drones, la filière représente environ 300 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015 et emploie plus de 3 000 personnes. 300 000 drones ont été vendus en France en 2015, contre 100 000 en 2014. Le marché devrait être multiplié par 10 d'ici quelques années.

Les drones sont en train de révolutionner notre quotidien et prennent une place grandissante dans nos vies. En parallèle de leurs utilisations militaires, les drones deviennent une plate-forme expérimentale pour de nouveaux services, capteurs et autres technologies embarquées. Les drones sont déjà utilisés pour notre sécurité ou en prévention, en cas de catastrophe naturelle. Dans l'agriculture, ils fournissent des données précieuses et plus précises que celles des satellites, pour aider les exploitants. D'autres applications de drones commencent à être expérimentées. Toutes permettent de se passer de l'usage coûteux d'avions ou d'hélicoptères pour s'approcher au plus près de leurs objectifs et remplissent diverses tâches : inspection de barrages ou de ponts, relevés topographiques de carrières, surveillance de lignes électriques pour détecter d'éventuels problèmes...



Pour cette 1<sup>ère</sup> édition, le Festival va s’implanter sur la plus belle avenue du monde, les Champs-Élysées, lors d’un dimanche piéton, offrant ainsi à l’événement un cadre exceptionnel, pour une première mondiale. Le Festival s’inscrit dans une démarche plus large et ambitieuse de renouvellement de l’animation des Champs Élysées menée par le Comité.

Le Festival va regrouper sur une après-midi, le 4 septembre prochain, une course de drones, organisée par ERSA (European Rotor Sports Association) et une fête réunissant les acteurs de la filière, publics et partenaires privés.

La course de drone aura lieu sur la partie haute des Champs-Élysées, à l’intérieur de cages installées pour l’occasion. Elle va permettre de créer des images spectaculaires et des acrobaties techniques grâce à l’intervention de pilotes professionnels partenaires.

En parallèle de la course, une zone sera dédiée à des ateliers de programmation, de code et de makers, ainsi que des stands animés par des acteurs privés de la filière. Les stands serviront à faire connaître les technologies qui existent et les différents usages des drones, à informer et expliquer de manière pédagogique les réglementations en vigueur concernant l'utilisation des drones civils (de loisirs ou professionnels) en zone urbaine, à s’initier à



l'électronique, la robotique, l'impression 3D, et enfin à mobiliser la communauté des acteurs de l'économie des drones, parisiens et internationaux, fabricants de drones et startups spécialisés dans les drones

Le Festival a également pour objectif de sensibiliser les utilisateurs, grands et plus jeunes, propriétaires de drones et futurs utilisateurs, à la législation en matière de drones. Cette dimension pédagogique permettra au public d'appréhender en toute sécurité et légalité cette pratique en pleine expansion.

A l'issue du festival, plusieurs sites parisiens seront ouverts au public pour pratiquer les drones dans des conditions de sécurité et d'agrément maximal.

### **Utiliser son drone à Paris**

Depuis deux ans les demandes d'autorisation de vols de drones à Paris n'ont cessé de progresser. Cette évolution résulte du développement des fonctionnalités de ces matériels, de plus en plus performants et de la baisse des prix de vente qui les rend accessibles au plus grand nombre. Mais si les appareils restent accessibles à tous, les autorisations ne sont délivrées qu'aux professionnels.

Dans ce contexte, le Festival des drones organisé par la Ville de Paris sur les Champs-Élysées est une initiative utile à travers laquelle la Préfecture de police de Paris souhaite faire œuvre de pédagogie en rappelant le cadre réglementaire applicable aux activités professionnelles et de loisirs et promouvoir un usage responsable des drones qui peuvent, s'ils sont mal utilisés, constituer une menace pour la sécurité des personnes et des biens et une menace pour l'intimité de la vie privée de nos concitoyens.

Si le rôle de la Préfecture de police est de garantir au quotidien la sécurité du public, des institutions de la République, des représentations diplomatiques, des lieux sensibles et emblématiques de la capitale et de prévenir les atteintes à la vie privée, son action ne peut être pleinement efficace que si elle peut s'appuyer sur un comportement citoyen et responsable des utilisateurs de drones à Paris.

Il est donc indispensable que l'ensemble des partenaires publics rappellent à chacun et de manière cohérente le cadre réglementaire applicable dans la capitale.

La quasi-totalité de la capitale est classée en zone d'interdiction de vol en raison de la densité de la population, de l'habitat, de la circulation et des enjeux de sécurité nationale liés à la vie quotidienne de Paris.



Dès lors les autorisations de vol relèvent d'un régime dérogatoire. Il convient de distinguer à cet égard l'usage que l'on fait des drones, qu'il soit de loisir (1) ou professionnel (2).

### **1) Usage de loisir.**

La pratique de loisir, assimilée à l'aéromodélisme, est actuellement strictement interdite à Paris, dans tous les lieux de la ville y compris les bois, parcs et jardins. Elle ne peut être autorisée que si le préfet de Police a préalablement désigné des zones d'aéromodélisme prévues à cet effet. Il n'en existe pas actuellement à Paris. C'est la raison pour laquelle la Mairie de Paris, en partenariat avec la Direction générale de l'aviation civile et la Préfecture de police, étudie actuellement des sites permettant la pratique du vol de drones en lieu clos ou ouvert.

Actuellement l'usage de locaux fermés (hangar, volière) pour faire évoluer des drones est possible, sous la responsabilité de l'organisateur et dans le cadre de la réglementation relative aux établissements recevant du public (ERP).

### **2) Usage professionnel.**

Les usages professionnels peuvent être autorisés à titre dérogatoire. Ils nécessitent une déclaration préalable obligatoire (CERFA N°15476\*02) qui doit être adressée à la préfecture de police au plus tard cinq jours avant le vol.

Toutefois, il est très fortement recommandé aux usagers professionnels de prendre contact avec la Préfecture de police en amont du dépôt de déclaration afin d'évaluer les modalités du vol et les prescriptions techniques à respecter. À défaut, les demandeurs s'exposent à un risque élevé d'interdiction par l'autorité préfectorale.

Compte tenu des contraintes de sécurité liées notamment à l'état d'urgence et au plan Vigipirate, la Préfecture de police dispose de la possibilité réglementaire d'interdire tout vol n'offrant pas des garanties suffisantes de sécurité. Une annulation de vol peut aussi être demandée à tout moment en raison d'un motif de sécurité lié à la survenance d'un événement imprévu lors de la déclaration (ex. troubles à l'ordre public, déplacement d'un chef d'État, etc.)

**Organisateurs**



**En partenariat avec**

